



## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*24039874\***

Déposé au Greffe du Tribunal  
de l'entreprise de Liège - division Namur

26 FEV. 2024  
Greffe

N° d'entreprise : **0474 336 928**

Nom

(en entier) : **DE VE TAM**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Ecluse n°13 - 5060 Sambreville**

**Objet de l'acte : - 1. Nomination d'un fondé de pouvoir - 2. Nomination d'un mandataire ad hoc**

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> janvier 2024 tenue au siège de la société

Sont donc présents :

- Docteur DOUMONT Johan, propriétaire de 181 actions
- Docteur BALTER Alice, propriétaire de 5 actions

Soit 186 actions présentes sur les 186 que compte l'apport de fonds de la société.

1<sup>ère</sup> résolution - Après rapport verbal du Président, l'assemblée accepte la nomination du Docteur BALTER Alice en qualité de fondé de pouvoir de la société.

L'assemblée précise que le mandat de fondé de pouvoir se limite à la gestion journalière de la société. Cependant, ce mandat ne lui permet pas d'engager la société vis-à-vis de tiers lors d'opérations non-courantes.

Ce mandat sera rémunéré tant en espèce qu'en nature.

Mise au vote : Acceptation à l'unanimité.

2<sup>ème</sup> résolution - Nomination d'un mandataire ad hoc - L'assemblée réunie décide de donner procuration à Monsieur Pascal CORNIL, expert-Comptable Agréé, rue de la Grande Cense n°16 à 5640 METTET aux fins d'accomplir toutes formalités auprès du Greffe du Tribunal de l'entreprise, du Moniteur Belge ainsi qu'auprès de la Banque Carrefour des Entreprises en ce qui concerne les décisions susmentionnées et en particulier pour faire publier un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et pour compléter et signer les Formulaires I et II.

Mise au vote : acceptation à l'unanimité des voix.

L'Administrateur

DOUMONT Johan

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/03/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).